

## **« Pour une école ouverte et non discriminante »**

### **Résolution de l'Assemblée des délégués de la SPV du 6 juin 2007 adressée à Mme la Cheffe du DFJC**

Considérant

- la volonté politique du DFJ dite d'«intégration», inscrite notamment dans le projet d'*Accord intercantonal sur la collaboration dans le domaine de la pédagogie spécialisée* ;
- le soutien critique de la SPV à cette politique et à cet accord, développé en particulier dans sa réponse au DFJ de novembre 2006 ;

afin de créer les conditions optimales pour la réussite de la prise en charge, à venir, dans les classes ordinaires du maximum d'élèves actuellement orientés vers des structures particulières;

les dix associations professionnelles d'enseignant-es vaudois-es, fédérées au sein de la Société pédagogique vaudoise, demandent que les orientations et les modifications légales et réglementaires à venir dans ce domaine prennent en compte et s'appuient sur la détermination suivante :

***Une intégration bénéfique à tous les acteurs de l'école implique impérativement et obligatoirement:***

- **Le refus catégorique de toute coupe budgétaire induite par cette approche ;**
- **La préparation de l'intégration par la définition d'un projet pédagogique pertinent pour l'élève et la classe - construit en coordination entre la famille, l'ensemble des acteurs de l'établissement et le Service de l'enseignement spécialisé (SESAF) - qui prenne en compte les moyens, les aides et les ressources disponibles, ainsi que les questions de logistique, tels que les déplacements ou les adaptations horaires ;**
- **La désignation d'un référant identifié et responsable ;**
- **La prévision de séances régulières tenues afin d'évaluer la qualité de l'intégration et l'éventuel ajustement des objectifs ;**
- **La mise à disposition de personnes ressource chargées d'épauler l'enseignant-e ;**
- **L'octroi rapide d'un soutien adéquat pour l'élève, la classe et l'enseignant-e, dès lors qu'une modification de la situation le justifie ;**
- **Un appui et un soutien sans faille de l'ensemble de la hiérarchie, notamment de la part des directions d'établissement.**

Les délégués de la SPV, réunis en assemblée ordinaire à Ecublens le 6 juin 2007, estiment que le temps est venu de donner aux enseignant-es vaudois-es les appuis nécessaires à la construction d'une école ouverte et non discriminante ; et cela tant que la motivation est encore présente.

Ils demandent solennellement à la Cheffe du Département de la Formation, de la Jeunesse et de la Culture de prendre en compte les éléments de la présente résolution à la hauteur des exigences de la tâche demandée aux enseignant-es vaudois-es.